



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 6
Droits de vote : 6
Votes exprimés : 6

Clause de substitution – Vente des Hermières

L'an deux mille vingt-quatre, **le 11 décembre** à 12 heures 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE, M. François GENOUVRIER

TASSIN LA DEMI-LUNE : Mme Christine GARRIGOU

FRANCHEVILLE : M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON

CRAPONNE : M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. Pierrick JANNIN, Mme Dominique SINAY, M. GIRARDET

Assistait à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de construction de la nouvelle piscine intercommunale ainsi que son plan de financement ;

Vu la délibération 2024-05-1 qui approuve le détachement d'une emprise bâtie d'environ 2300m2 de la parcelle BE15 et la cession de cette emprise à la SAS SELECT'IMM ;

Vu l'avis de France Domaine ;

La présidente expose qu'il est nécessaire d'intégrer, par avenant, une clause de substitution dans le compromis de vente des Hermières au bénéfice de la société EOS Développement ou une de ses filiales.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés - scrutin public à main levée

d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la promesse de vente des Hermières pour ajouter une clause de substitution au bénéfice de la société EOS Développement ou une de ses filiales.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 13/12/2024

Affiché, le 13/12/24

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr



La présidente
Christine GARRIGOU